

AAP recyclabilité des matériaux

Ouverture	26/07/2021	Cloture	30/06/2023	Contact	aap.ecocirc@ademe.fr	
Relevés	30/09/2021 et 06/01, 07/04 2023					
Ou postuler ?	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220613/appel-a-projets-solutions-innovantes-lamelioration-recyclabilite					
Coût minimum du projet	Plastiques: 2 000 000€ ; Matériaux composites, Papiers et cartons , Textiles: 600 000€ Technologies de collecte tri et démantèlement, Métaux stratégiques : 1 000 000€					
Porteur / Coordinateur	Une entreprise ou consortium (max 5 partenaires et min 400 000€ de dépense chacun)					
Priorités thématiques	Projets de démonstrateurs ¹					
Thématique 1	Conception des produits					
	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution ou suppression des perturbateurs de tri ; • Simplification de la composition des matériaux et produits et facilitation de leur démontabilité; • Maitrise des substances dangereuses limitants les applications des matières premières de recyclage ; 					
Thématique 2	Collecte et tri des déchets					
	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à augmenter les taux de collecte (identifier de nouveaux gisements, améliorer les circuits...) • Créer, améliorer ou industrialiser des technologies ; 					
Thématique 3	Préparation de la matière					
	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des MPR² de qualité sanitaire et environnementale suffisante ; • Concevoir des nouveaux matériaux permettant un recyclage dans plusieurs domaines différents ; 					
Thématique 4	Réincorporation de la matière					
	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'outil industriel à l'utilisation de MPR ; 					
Nature financements	75% subvention pour les projets RI, 60% pour les projets DE ou PE.					
Plafonds financements		PE	ME	Eti et GE³	CR	COL
Recherche industrielle⁴	sans collab	70%	60%	50%	Subvention 100% C marginaux Ou 50% C total	Subvention 50% du coût total
	avec collab ⁵	80%	75%	65%		
Dvt expérimental⁶	sans collab	45%	35%	25%		
	avec collab	60%	50%	40%		
Protection environnement⁷		60%	50%	40%		
Axe prioritaire 1 :	Recyclage des plastiques					
	<ul style="list-style-type: none"> • Recyclage chimique (solvant, thermiques, catalytiques, dissolution), recyclage mécanique, élaboration de matériaux plus facilement recyclable, procédé d'incorporation de matière recyclable dans un produit. 					
Axe prioritaire 2 :	Technologies de collecte, tri et démantèlement					
	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité aux application dans le secteur du bâtiment, et le démantèlement des batteries ; • Technologies de démantèlement et de caractérisation des composants (Robotique, Intelligence artificielle) ; 					
Axe prioritaire 3 :	Métaux stratégiques (indispensables à la transition bas carbone ≠ métaux critiques)					
	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité aux platinoïdes et métaux précieux, recyclage des batteries, recyclage des aimants permanents. • Déchets industriels : catalyseurs, moteurs véhicules électriques, chutes ou déchet d'alliage à forte VA. 					
Axe prioritaire 4 :	Papiers et cartons recyclés (PCR)					
	<ul style="list-style-type: none"> • Produits facilitant le recyclage à performance maintenue ou augmentée ; • Produits permettant de trouver de nouveau déboucher à la matière recyclée ; 					
Axe prioritaire 5 :	Textiles					
	<ul style="list-style-type: none"> • Techno de tri, techno de pdct° de fibres recyclés, dvt de textiles + recyclables, ↑ incorporation de fibre dans des produits en contenant déjà ou non. 					

¹ Le démonstrateur est un prototype utilisable dans un environnement proche des conditions de service.

² Matières premières recyclables

³ 500 000€ minimum pour une GE

⁴ La recherche visant à acquérir de nouvelles connaissances en vue de mettre au point de nouveaux produits ou procédés ou d'entraîner une amélioration notable des produits, procédés ou services existants (pas de prototype).

⁵ Pas de sous traitance + au moins une PME + aucun ne supporte plus de 70 % des coûts / collaboration organisme de recherche qui supporte au moins 10% des coûts.

⁶ Les activités ayant le caractère d'opérations de développement expérimental effectuées, au moyen de prototypes ou d'installations pilotes

⁷ Surcoût d'Inv comparé à une solution de référence pour atteindre un niveau de protection supérieur au niveau requis par la norme européenne.